

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Et Procès-verbal des délibérations de la séance du 02 avril 2019

Date de convocation : 26/03/2019

Date d'affichage : 26/03/2019

Le deux avril deux mille dix-neuf à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de GARDE-COLOMBE dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire, à la salle « Vital GILLIO » d'Eyguians, sous la présidence de Monsieur Edmond FRANCOU, Maire.

Membres en exercice : 28Membres présents : 22Membres absents : 4Ont pris part à la délibération : 24Etaient présents :

- AUDIBERT Huguette

- GIRARD Danielle

- BARNIAUDY Luc

- DURANCEAU Damien

- MARTIN Thierry

- ROUY Jacques

- CLARES Graziella

- VACKIER Marianne

- BOREL Jean-Pierre

- FRANCOU Edmond

- MICHEL Marc

- SALLA René

- DUFOUR Edith

- WURMSER Brigitte

- BOULANGER Luc

- GORDE Daniel

- NUSSAS Daniel

- VASELI Max

- ESPI Régine

- DALMOLIN Frédéric

- LAMBERT Michel

- ROUX Philippe

Etaient excusés (absents représentés) :

- BERTHAUD Jacques (a donné pouvoir à GORDE Daniel)

- MOLINATTI Françoise (a donné pouvoir à ROUY Jacques)

Etaient absents :

- CASTI Hélène

- ISNARD Françoise

- MICHON Franck

- TABUTEAU Laurent

Madame CLARES Graziella a été désignée secrétaire de séance.

Le Maire remercie les membres du conseil municipal de leur présence à la 2^{ème} séance de l'année 2019, qui se déroulera en deux parties entrecoupées d'une pause, compte tenu de l'ordre du jour chargé. Il remercie les membres qui ont assisté à la visite de la nouvelle propriété communale : l'ancienne friche FRENOUX. Le conseil municipal devra se prononcer sur l'utilisation et la réhabilitation de ce bien immobilier après le rendu de l'étude de programmation en cours.

Le Maire remercie Patricia de sa présence, pour prendre des notes en vue d'établir le compte rendu de la séance. Il remercie également Claudine et Audrey de leur présence ; elles pourront répondre à d'éventuelles questions concernant les comptes.

Le Maire fait circuler la feuille d'émargements. Il a en sa possession les pouvoirs de :

- Monsieur Jacques BERTHAUD qui a donné pouvoir à Monsieur Daniel GORDE
- Madame Françoise MOLINATTI qui a donné pouvoir à Monsieur Jacques ROUY

Le Maire rappelle à l'assemblée l'ordre du jour de la séance :

1. Désignation du Secrétaire de séance
2. Approbation du Compte Rendu et Procès-Verbal des délibérations du Conseil Municipal du 05 février 2019
3. Don de collection liée aux deux grandes guerres mondiales par Monsieur ALONSO Victor et Madame ALONSO Maria (*délibération à prendre*)
4. Motion désenclavement des Hautes Alpes (*délibération à prendre*)
5. Choix du maître d'œuvre des trottoirs d'EYGUIANS et de PONT LAGRANDE (*délibération à prendre*)
6. Examen et vote du Compte Administratif du Budget communal 2018
7. Vote du Compte de gestion du budget communal 2018 (*délibération à prendre*)
8. Vote de l'affectation du résultat de fonctionnement du budget communal 2018
9. Programme de travaux de voirie communale 2019
10. Participation au F.S.L. (Fonds de Solidarité Logement) en 2019 (*délibération à prendre*)
11. Avenant à la convention avec la Mairie d'ORPIERRE concernant le S.A.P.A. : participation financière 2018
12. Autorisation de signature d'un bail commercial avec le futur exploitant de l'Auberge communale
13. Projet interbibliothèques 2019 : demande de subvention au Département et participation communale
14. Vote des taux d'imposition 2019 : taxe d'habitation et taxes foncières (*délibération à prendre*)
15. Vote des subventions aux associations pour 2019
16. Examen et vote du Budget communal 2019
17. Autorisation d'inscription d'un enfant à l'école maternelle de LARAGNE
18. Projet d'extension des horaires d'ouverture de la bibliothèque - Demande de subvention
19. Questions et informations diverses

Le quorum étant atteint, Le Maire déclare la séance ouverte.

1. Désignation du Secrétaire de séance

Le Maire propose de désigner un ou une secrétaire de séance. Mme Graziella CLARES se porte volontaire pour exercer cette fonction. Monsieur le Maire la remercie.

2. Approbation du Compte Rendu et procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal du 05/02/2019

Le Maire demande aux conseillers municipaux s'ils ont des observations à formuler concernant le compte rendu et procès-verbal des délibérations de la séance du 05/02/2019.

Aucune observation n'étant formulée, le Maire remercie l'assemblée pour son approbation unanime et invite le conseil municipal à prendre l'ordre du jour de la séance.

3. Don d'une collection liée aux deux grandes guerres mondiales et à la guerre d'Algérie

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

Qu'il a reçu un courrier original signé de la main de Monsieur Victor ALONSO le 1^{er} septembre 2017 concernant le don à la commune de sa collection liée aux deux grandes guerres mondiales et à la guerre d'Algérie ;

Qu'il a reçu également un courrier original signé de la main de Madame Maria ALONSO, son épouse, le 1^{er} septembre 2017, concernant le don à la commune de sa part dans la collection liée aux deux grandes guerres mondiales et à la guerre d'Algérie ;

Qu'il est en possession d'un autre courrier signé de Madame Maria ALONSO, en date du 07 février 2019, concernant le don à la commune de la collection précitée.

Monsieur le Maire déclare à l'Assemblée qu'il est d'accord pour accepter ce don.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les termes de l'article L 2242-1 selon lesquels « le conseil municipal statue sur l'acceptation des dons et legs faits à la commune »,

Vu les courriers originaux de Monsieur Victor et Madame Maria ALONSO, qui font don à notre commune de leur collection liée aux deux grandes guerres mondiales et à la guerre d'Algérie,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, *à l'unanimité des membres présents* :

- Décide d'accepter le don de la collection liée aux deux grandes guerres mondiales et à la guerre d'Algérie par Monsieur et Madame Victor ALONSO ;
- Donne délégation à Monsieur le maire à l'effet de signer les documents nécessaires liés à l'acceptation.

4. Motion pour le désenclavement des Hautes Alpes

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

- Qu'il a reçu un courrier de l'Agence Départementale de Développement Economique et Touristique des Hautes Alpes (A.D.D.E.T. 05) l'informant que le Ministre chargé des Transports a été interpellé le 25 février 2019 sur le fait que notre département souffre d'accès médiocres l'empêchant d'exploiter pleinement ses atouts touristiques et son potentiel économique et qu'il faudrait trouver de véritables solutions juridiques, techniques et financières pour désenclaver rapidement et définitivement les Hautes Alpes (dessertes autoroutière, routière et ferroviaire), pour les besoins de mobilité des habitants et des entreprises de nos territoires ;
- Que l'A.D.D.E.T. 05 a lancé une pétition en ligne et propose à toutes les collectivités des Hautes Alpes de signer une motion commune pour le désenclavement des Hautes Alpes.

Monsieur le Maire donne lecture de ladite motion à l'Assemblée.

Entendu tout ceci et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, *à l'unanimité des membres présents et représentés* :

- Décide d'adopter la motion pour le désenclavement des Hautes Alpes, *telle qu'elle est annexée à la présente délibération* ;
- Invite Monsieur le Maire à adresser copie de la présente délibération et du bordereau annexe à ladite motion à l'A.D.D.E.T. 05.

5. Choix d'un maître d'œuvre pour la réalisation des trottoirs d'EYGUIANS et de LAGRAND

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée :

- Le lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de trottoirs à EYGUIANS et à LAGRAND ;
- Les critères de sélection prévus dans le règlement de la consultation, à savoir : 60 % pour la valeur technique de l'offre et 40% pour les prix des prestations.

Monsieur le Maire déclare à l'Assemblée que :

- La consultation a été fructueuse et que deux cabinets d'architecture y ont répondu, sur 3 consultés : l'Atelier ARMAND Architecture et Sud Assistance Voirie ;
- Le conseiller technique « infrastructures routières » d'I.T. 05 a effectué une analyse des offres et établi son rapport, conformément aux critères de sélection précités et propose de retenir Sud Assistance Voirie, dont l'offre arrive en première position pour les critères « valeur technique » et « prix des prestations » et obtient la note globale de 94/100 ;
- L'offre de mission de maîtrise d'œuvre de Sud Assistance Voirie s'élève à 6 565,00 € H.T. ; celle de l'Atelier ARMAND Architecture s'élève à 7 395,00 € H.T. ;
- Le Cabinet Sud Assistance Voirie a déposé l'offre la mieux-disant, aussi bien d'un point de vue technique qu'économique.

Monsieur le Maire fait circuler le tableau de synthèse de l'analyse des offres parmi les conseillers municipaux.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Décide de retenir l'offre de Sud Assistance Voirie, pour la mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de trottoirs à EYGUIANS et à LAGRAND ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement, ainsi que tout document afférent à ce marché public, avec le Cabinet d'architecture Sud Assistance Voirie, représenté par Monsieur Roland RICHAUD, Gérant.

6. Vote du Compte Administratif du Budget communal 2018

Monsieur Daniel NUSSAS, Adjoint au Maire en charge des finances présente le compte administratif du budget communal 2018.

Le conseil municipal délibère à l'unanimité sur ce document budgétaire dressé par les soins du Maire et pour donner quitus à ce dernier sur la bonne gestion et la réalisation des crédits votés pour l'exercice 2018.

Les résultats du compte administratif peuvent se résumer dans le tableau ci-après :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		218 012,42 €	145 816,87 €			72 195,55 €
Opérations de l'exercice	885 779,83 €	987 019,55 €	553 468,54 €	736 951,18 €		284 722,36 €
TOTAUX	885 779,83 €	1 205 031,97 €	699 285,41 €	736 951,18 €		356 917,91 €
Résultats de clôture		319 252,14 €		37 665,77 €		356 917,91 €
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	100 536,00 €	116 089,00 €		15 553,00 €
TOTAUX CUMULES	885 779,83 €	1 205 031,97 €	799 821,41 €	853 040,18 €		372 470,91 €
RESULTATS DEFINITIFS		319 252,14 €		53 218,77 €		372 470,91 €

7. Approbation du compte de gestion du budget communal, dressé par la Comptable, pour l'exercice 2018

Après s'être fait présenter le budget primitif 2018 de la commune de GARDE-COLOMBE et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Comptable de la Trésorerie de LARAGNE-ORPIERRE, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget primitif général de l'exercice 2018 afférent à l'exercice 2018, dressé par Monsieur Edmond FRANCOU, Maire ;

Après s'être assuré que la Comptable du Trésor a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan comptable de la commune de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget général de l'exercice 2018 de la commune, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Déclare que le compte de gestion concernant le budget primitif de GARDE-COLOMBE, dressé pour l'exercice 2018 par la Comptable de la Trésorerie de LARAGNE-ORPIERRE, qui sera visé et certifié conforme par l'ordonnateur, Monsieur Edmond FRANCOU, Maire, n'appelle ni observation ni réserve de sa part et est adopté.

8. Affectation du résultat - Report au budget 2019

Le Maire redonne la parole à M. Daniel NUSSAS.

Le compte administratif laisse apparaître un solde d'exécution excédentaire de la section de fonctionnement de 101 239,72 € (article 002) et un solde d'exécution excédentaire de la section d'investissement de 183 482,64 € (article 001). Le solde des restes à réaliser en section d'investissement est excédentaire.

L'excédent de résultat de fonctionnement à reporter au budget 2019 (à l'article 002) est de 319 252,14 €. Il n'y a pas d'affectation de résultat à voter, seulement un report de résultat excédentaire en section de fonctionnement.

9. Programme de travaux de voirie communale pour 2019

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que devant l'état très dégradé du revêtement de plusieurs voies communales, notamment celles de Pataras (du passage à niveau au pont sous le canal), du plan d'eau (du pont SNCF au pont sur le canal et du pont sur le canal au carrefour avec la VC 2, ainsi que du carrefour avec la VC 2 au croisement avec la voie du parking du plan d'eau), du lotissement du hameau « les Buisses », du hameau de Souvière, du village de LAGRAND, de Garelle, de St Grique et de Champ Jouvent et devant l'état très dégradé du chemin communal du Vieil Eyguians, j'ai sollicité un devis, auprès de la Société Routière du Midi, pour avoir une estimation du coût de ces travaux de revêtement et de réalisation d'emplois partiels. Ils ont été estimés à 141 327,00 € H.T., pour les revêtements des voies classées « communales » sises à ST GENIS et à LAGRAND et à 45 058,00 € H.T. pour les travaux afférents au revêtement du chemin communal du Vieil EYGUIANS.

Monsieur le Maire invite l'Assemblée à décider du programme de travaux de voirie communale pour 2019, pour lequel le concours financier du Département sera sollicité, au titre de l'Enveloppe cantonale 2019.

Entendu tout ceci et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Décide de valider le programme de travaux de voirie communale 2019 et de réaliser les travaux sur les voies communales les plus dégradées ;
- Décide d'inscrire 90 000,00 € de crédits au budget communal 2019, en section d'investissement ;
- Invite Monsieur le Maire à solliciter le concours financier du Conseil Départemental, au titre de l'enveloppe cantonale 2019 dédiée à la voirie communale, pour une partie des travaux d'entretien des voies communales ;
- Invite Monsieur le Maire à solliciter également un devis auprès de la Société COLAS pour ce programme de travaux de voirie communale.

10. Participation au Fonds de Solidarité pour le Logement en 2019

Le Maire rappelle à l'Assemblée que le Conseil Départemental gère les Fonds de Solidarité pour le Logement depuis treize ans, afin de venir en aide aux locataires qui rencontrent des difficultés pour se maintenir dans leur logement ou qui ne peuvent plus faire face aux charges de celui-ci.

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu une lettre de sollicitation du Conseil Départemental pour participer au Fonds de Solidarité pour le Logement en 2019.

Où cet exposé et après délibération,

Considérant que la précarité est devenue une réalité pour les petites communes du Département,

Considérant que la commune apporte une participation financière au Fonds de Solidarité Logement depuis plusieurs années,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Décide** de participer au Fonds de Solidarité pour le Logement pour l'année 2019, à hauteur de 0,40 € par habitant, soit de 224,40 € (la Commune comptant 561 habitants) ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer une convention avec le Département (*projet annexé à la présente*) ;
- **Décide** de désigner Monsieur Laurent TABUTEAU comme représentant de la commune aux commissions « F.S.L. ».

11. Avenant n° 2 à la convention signée avec la Mairie d'ORPIERRE concernant le Service d'Accompagnement des Personnes Agées (SAPA)

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la délibération n° D2017-098-16102017 du 16 octobre 2017 relative à la signature d'une convention avec la Mairie d'ORPIERRE concernant le Service d'Accompagnement des Personnes Agées (S.A.P.A.), pour la participation financière afférente à l'année 2016.

Compte tenu que ledit service a fonctionné durant les années 2017 et 2018, il est nécessaire de passer un deuxième avenant à la convention signée avec la commune d'ORPIERRE, Maître d'ouvrage du Service « Accompagnement et maintien à domicile des Personnes Agées dans la vallée du Céans », pour contractualiser la mise à disposition d'un accompagnateur des personnes âgées et le montant de la participation financière de la commune afférente à l'année 2018, notamment. Le Maire rappelle qu'un premier avenant avait été signé en 2018, pour la participation financière de la commune pour l'année 2017.

Pour 2019, la participation financière qui sera demandée à la commune au titre de l'année 2018, s'élève à 14 451,17 €. Cette somme couvre en partie le salaire de l'animateur, les charges patronales, l'assurance et les frais d'entretien du véhicule, les frais de carburant, les frais de téléphone et d'affranchissement.

En 2018, une vingtaine de personnes de Garde-Colombe ont bénéficié du Service d'Accompagnement des Personnes Agées. Madame le Maire d'ORPIERRE vient d'établir un avenant n° 2 à la convention signée le 17/10/2017, faisant notamment mention du montant dû par la commune de GARDE-COLOMBE pour 2018.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Autorise Monsieur le Maire à signer ledit avenant, pour permettre la prise en charge du mandat de paiement relatif à la participation au S.A.P.A. pour l'année 2018.

12. Autorisation de signature d'un bail commercial pour les locaux de l'auberge communale

Le Maire expose à l'Assemblée :

- Qu'il a sollicité les services de la société d'avocats ALPAZUR Avocats pour la rédaction d'un bail commercial pour les locaux de l'auberge communale, la phase de discussion avec le potentiel preneur et le suivi, ainsi que l'assistance générale de ce contrat ;
- Qu'il a sollicité auprès de Maître ASTRUC, Huissier de Justice, un procès-verbal de constat d'inventaire de l'actif immobilier, du matériel mobilier avec prisée. La hotte, la chambre froide et le comptoir sont déclarés comme des biens immeubles ; ils seront mis à disposition du preneur. Les autres appareils électriques de la cuisine, de la plonge, de la salle de restaurant, de l'ancienne salle du bar, le mobilier de la terrasse, ainsi que des chambres et de la réserve ont été estimés à 6 080,00 €.

Monsieur le Maire donne lecture à l'Assemblée du projet de bail commercial afférent à l'auberge, lequel est destiné à fixer les droits et obligations respectifs des parties concernant l'exploitation de ce bien communal. Sont annexés à ce bail un document intitulé « répartition des charges », un état des lieux des biens immobiliers, un inventaire du matériel et du mobilier de l'auberge communale.

Entendu tout ceci, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte les clauses de ce bail commercial relatif à l'exploitation de l'auberge communale de LAGRAND, *telle qu'il est annexé à la présente délibération* ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer ledit contrat de bail commercial avec le candidat qui sera retenu par la commission « Auberge-V.V.F. » ;
- Décide de céder le fonds de commerce, tel que décrit, pour un montant forfaitaire de 10 000,00 € ;

- Dit que ce prix pourra être négocié avec le preneur de l'auberge communale qui sera retenu ;
- Décide de fixer le prix du loyer mensuel des locaux commerciaux à 680,00 € H.T. (816,00 € TTC) ;
- Dit que ce prix pourra être négocié avec le preneur qui sera retenu ;
- Décide de fixer le montant du dépôt de garantie à 3 000,00 € ;
- Dit que le montant de ce dépôt de garantie pourra être négocié avec le preneur qui sera retenu ;
- Autorise le Maire à déposer une offre commerciale sur la plateforme de marchés publics AWS, avec parution dans la rubrique des annonces légales du Dauphiné Libéré, ainsi que sur le site Internet « le bon coin ».

13. Participation financière au projet interbibliothèques 2019

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que la bibliothèque municipale proposera un projet interbibliothèques pour l'année 2019, sur le thème « les arbres » ; ce projet se déroulera dans les communes de GARDE-COLOMBE, LARAGNE, LE POET, VENTAVON et EOURES/BARRET SUR MEOUGE cet automne 2019 (fin septembre - début octobre 2019), pendant environ 10 jours.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que le budget prévisionnel de ce projet, concernant les animations prévues à GARDE-COLOMBE, fait apparaître un coût prévisionnel de 613,00 €, une subvention du Conseil Départemental en partenariat avec la Bibliothèque Départementale de Prêt (à hauteur de 70 %) et une participation financière de la commune de GARDE-COLOMBE à hauteur de 30 %, soit 184,00 €.

Oui l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Accepte de participer financièrement au projet interbibliothèques 2019, concernant les animations prévues à GARDE-COLOMBE, à hauteur de 184,00 € ;
- Décide de prévoir les crédits nécessaires au budget communal 2019 ;
- Charge Monsieur le Maire de la suite à donner à cette délibération.

14. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2019

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que la commune a reçu de la Direction Départementale des Finances Publiques, un état n° 1259 Taux FDL 2019.

Comme en 2017 et 2018, la commune, qui est membre d'un E.P.C.I. à Fiscalité Professionnelle Unique (F.P.U.) n'a pas de taux de C.F.E. (Cotisation Foncière des Entreprises) à voter ; la commune percevra de la Communauté des Communes du Sisteronais Buëch (C.C.S.B.) une attribution de compensation correspondant à celle perçue en 2018.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire sur la nécessité d'un produit voisin de 264 596 € nécessaire à l'élaboration et à l'équilibre du budget communal 2019, décide de voter les taux des impôts locaux pour 2019, comme suit :

Taxe d'habitation : 9,34 %
Taxe Foncière bâti : 15,51 %
Taxe Foncière non bâti : 74,94 %

Ces taux de taxes directes locales (*qui sont identiques à ceux de 2018*) correspondent à un produit fiscal attendu pour 2019 avoisinant les 332 565,00 €.

Nombre de suffrages exprimés : 24
 Nombre de votes pour : 24
 Nombre de votes contre : 0

15. Vote des subventions aux associations pour 2019

Le conseil municipal a délibéré à l'unanimité concernant l'attribution de subventions de fonctionnement aux associations pour l'année 2019. Plusieurs demandes ont été formulées et plusieurs dossiers ont été reçus en mairie. Les Présidents et Vice-Présidents des associations « Comité des fêtes de ST GENIS », « Autour d'un Relais de Poste à EYGUIANS » et « Comité des Fêtes de LAGRAND » n'ont pas pris part au vote de la subvention de fonctionnement allouée par les autres membres du conseil municipal.

Les subventions votées sont résumées dans le tableau ci-après :

NOM de l'Association	Réalisé 2016	Voté 2017	Voté 2018	Proposé et voté 2019
ACCA Eyguians	800,00 €	800,00 €	800,00 €	800,00 €
ACCA Lagrand	200,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €
Autour d'un Relais Poste à EYGUIANS	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
Sports et Loisirs	1 250,00 €	1 250,00 €	1 250,00 €	1 250,00 €
Le Chat de l'Artisan	800,00 €	800,00 €	1 200,00 €	1 200,00 €
Comité des Fêtes d'Eyguians	1 500,00 €	1 500,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
Comité des fêtes de Lagrand	600,00 €	600,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
Comité des fêtes de St Genis	600,00 €	800,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
Divers et imprévus			1 800,00 €	3 800,00 €
MJC Laragne	250,00 €	250,00 €	250,00 €	250,00 €
MJC Serres	150,00 €	150,00 €		150,00 €
Entr'aide église St Genis	200,00 €	250,00 €	250,00 €	250,00 €
Les Amis du patrimoine	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
Salon du Livre + timbres	500,00 €	600,00 €	500,00 €	0,00 €
Yoga et Activités associées	200,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €
Bien vivre entre Aygues et Buech	100,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €
Vivre dans son Pays	200,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €
ADMR Laragne-Ribiers	100,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €
ADMR Serres		100,00 €		0,00 €
Le Don de soi	150,00 €	150,00 €	150,00 €	150,00 €
USSB Union Sportive Scolaire	220,00 €	150,00 €	150,00 €	150,00 €
FNACA Laragne	150,00 €	150,00 €	150,00 €	150,00 €
Epicerie Solidaire Laragne	200,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €
Croix Rouge Laragne	300,00 €	300,00 €	300,00 €	300,00 €
Secours Catholique	200,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €
Secours Populaire	200,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €
RASED		200,00 €	200,00 €	200,00 €
APPMA « la truite du Buech »		100,00 €	100,00 €	300,00 €
Laragne sport football			250,00 €	250,00 €
Coop scolaire Eyguians	564,00 €	1 000,00 €		0,00 €
Coop scolaire	279,00 €			0,00 €
Coop scolaire Trescléoux	1 034,00 €			0,00 €
Aide aux voyages scolaires			1 000,00 €	0,00 €
Asso. Parents d'élèves « les tigosses cool »	0,00 €	0,00 €	0,00 €	200,00 €
Au fil des séances	0,00 €	0,00 €	0,00 €	200,00 €
TOTAL	13 747,00 €	13 550,00 €	15 750,00 €	17 000,00 €

16. Vote du B.P. 2019

Le Maire cède la parole à Daniel NUSSAS, qui présentera le projet de budget primitif 2019.

Les dépenses prévisionnelles sur la section de fonctionnement pour l'exercice 2019 peuvent se résumer ainsi :

Code Chapitre	Libellé du chapitre	Réalisations 2018 C A budget 2019	Crédits votés Budget 2019
011	Charges à caractère Général , comprenant notamment les frais de fournitures de repas-cantine, d'électricité, de télécommunications, de combustibles, de carburants, d'alimentation, de fournitures scolaires, de bureau, d'entretien, de petit équipement et de voirie, les frais d'affranchissement, les frais d'entretien des bâtiments, du matériel et des terrains (débroussaillage), les primes d'assurance, les honoraires divers,		

	les livres pour la bibliothèque, les achats de fleurs et arbustes, les cotisations, les contrats de prestations de service, les frais de maintenance des copieurs, de l'ascenseur, des feux tricolores, des ordinateurs, des défibrillateurs, de la citerne gaz, les frais pour les fêtes et cérémonies, les contributions obligatoires (école de Trescléoux, SAPA, CLSH), les taxes foncières...	293 067,92 €	367 600,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés , comprenant notamment les frais de personnel titulaire, de personnel extérieur au service (personnel mis à disposition), de personnel non titulaire, les charges et Œuvres sociales	325 112,09 €	328 770,00 €
014	Atténuation de produits , comprenant notamment les reversements sur le FNGIR et sur le FPIC.	96 192,00 €	96 946,00 €
65	Autres charges de gestion courante , comprenant notamment les indemnités des élus, la contribution au S.D.I.S., les contributions, les subventions de fonctionnement aux associations	97 220,30 €	101 070,00 €
66	Charges financières comprenant les intérêts sur emprunts et autres dettes	26 390,27 €	27 000,00 €
67	Charges exceptionnelles comprenant les titres annulés (sur Exercices antérieurs)	0,00 €	1 000,00 €
022	Dépenses imprévues	0,00 €	37 688,67 €
023	Virement à la section d'investissement (équilibre budgétaire)	0,00 €	300 000,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections comprenant notamment les dotations aux amortissements des immobilisations	47 797,25 €	43 418,47 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		885 779,83 €	1 303 493,14 €

Les recettes prévisionnelles sur la section de fonctionnement pour l'exercice 2019 peuvent se résumer ainsi :

Code Chapitre	Libellé du chapitre	Réalisations 2018 (CA budget 2018)	Crédits votés Budget 2019
002	Résultat de fonctionnement reporté	218 012,42 €	319 252,14 €
70	Ventes, prestations de service (aspersion, concessions cimetière, Garderie périscolaire, repas cantine, baux ruraux, participations des communes...)	77 954,59 €	84 950,00 €
73	Impôts et taxes (Taxes foncières, taxe d'habitation, Attribution de compensation, droits de place, Taxe additionnelle aux droits de mutation...)	612 308,98 €	606 868,00 €
74	Dotations, participations et subventions (DGF, DSR, DNP, participation Département + autres communes bibliothèque + allocations compensatrices de l'Etat + C.A.F. pour l'ACM)	174 278,82 €	175 423,00 €
75	Autres produits de gestion courante (revenus des immeubles + Consommation électricités des locataires des salles communales)	115 921,32 €	116 000,00 €
76	Produits financiers (revenus des valeurs mobilières)	13,26 €	14,00 €
77	Produits exceptionnels (remboursement de sinistres, notamment)	1 895,84 €	1 000,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissements sur les subventions d'investissement)	3 692,00 €	0,00 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		1 205 031,97 €	1 303 493,14 €

Les dépenses prévisionnelles sur la section d'investissement pour l'exercice 2019 peuvent se résumer ainsi :

OPERATION	Restes à Réaliser 2018	DEPENSES REALISEES en 2018	DEPENSES PREVISIONNELLES 2019
Voirie communale (VC de Pataras, du plan d'eau, du Vieil Eyguians, de LAGRAND et de Pont Lagrand)			90 000,00 €
Informatique et bureautique (nouveau logiciel Cloud pour compta)			6 000,00 €
Toiture Eglise de LAGRAND	1 500,00 €		7 000,00 €
Eglise de ST GENIS (parvis)			2 000,00 €
Appartements communaux			10 000,00 €
PLU + Etude de programmation Pluriannuelle- Frais documents d'urbanisme	14 265,00 €		55 365,00 €
Garage et ateliers communaux (Acquisition propriété FRENOUX + Mise en sécurité et réfection sanitaires)			290 000,00 €
Plan d'eau du Riou (remise en état Terrains volley et foot + achat balançoire)			11 000,00 €
Voirie Rurale (chemin Vieil Eyguians)			10 000,00 €
Aménagement de village (Travaux école maternelle + portail cimetière de Lagrand + 2 radars pédagogiques + électricité Route d'Orpierre + Illuminations + Horloges éclairage public + Trottoirs + Vidéo surveillance)			138 796,00 €
Auberge de LAGRAND (remplacement Partiel toiture)			11 000,00 €
Matériel, mobilier (véhicule électrique + Vélos enfants école maternelle)			26 000,00 €
Salles polyvalentes (chauffage salles Polyvalentes V. Gillio et A. Barniaudy)			34 940,00 €
V.V.F.			1 400,00 €
Terrains	0,00 €		3 000,00 €
Traversée d' EYGUIANS	84 771,00 €	0,00 €	74 300,00 €
Bâtiments communaux (divers école d'Eyguians + toiture Maison pour Tous)	0,00 €		19 100,00 €
Local à archives (<i>travaux en cours</i>)	0,00 €	0,00 €	46 800,00 €
Ecomusée (toiture)			5 000,00 €
Opérations financières : Amortissements Remboursement capital d'emprunts Remboursements de cautions Remboursements emprunts C.I.S. Intégration frais d'études Déficit cumulé de 2018 Opérations non affectées Résultat reporté (déficit cumulé)		90 138,57 € 2 991,79 € 3 088,60 € 145 816,87 €	109 000,00 € 3 000,00 € 3 100,00 € 0,00 €
TOTAUX DEPENSES D'INVESTISSEMENT	100 536,00 €	799 821,41 €	1 057 377,00 €

OPERATION	RECETTES ENCAISSEES en 2018	Restes à Réaliser 2018 (à reporter au Budget 2019)	RECETTES PREVISIONNELLES pour 2019
Voirie communale		0 ,00 €	0,00 €
Informatique		0,00 €	0,00 €
Eglise de LAGRAND		0,00 €	94 746,00 €
Eglise de ST GENIS		0,00 €	15 000,00 €
Appartements communaux			0,00 €
PLU + Etude de programmation		0,00 €	12 000,00 €
Garage et ateliers communaux		0,00 €	150 000,00 €
Plan d'eau du Riou		0,00 €	0,00 €
Chemin rural R11			
Aménagement de village		0,00 €	47 772,00 €
Traversée EYGUIANS		6 343,00 €	92 827,00 €
Local à archives			25 200,00 €
Maison Manel et Ecomusée			131 655,00 €
Opérations financières :			
FCTVA			80 000,00 €
T.L.E.			
Taxe d'aménagement			3 000,00 €
Encaissement de cautions	0,00 €		3 000,00 €
Report excédent d'investissement			37 665,77 €
Virement de la section de fonct.			300 000,00 €
Opérations non affectées			
Emprunt d'équilibre			14 749,76 €
Intégrations de frais d'étude			
Amortissements			43 418,47 €
TOTAUX RECETTES D'INVESTISSEMENT	736 951,18 €	116 089,00 €	941 288,00 €

17. Autorisation d'inscription d'un enfant à l'Ecole de LARAGNE - Convention avec la Commune de LARAGNE-MONTEGLIN pour la participation financière aux charges de fonctionnement de l'école maternelle de LARAGNE

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

- Qu'il a reçu un courrier d'une administrée sollicitant l'inscription de son enfant à l'école maternelle de LARAGNE, pour raisons professionnelle et familiale ;
- Que cette inscription est soumise à l'autorisation du conseil municipal de la commune de résidence, pour la participation financière aux charges de fonctionnement de l'école maternelle de LARAGNE ;
- Qu'une convention sera établie par la ville de LARAGNE-MONTEGLIN pour l'utilisation de l'école maternelle de LARAGNE et la participation financière de la commune de GARDE-COLOMBE aux charges de fonctionnement de ladite école.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Autorise la scolarisation de la petite Alaxia CHEVREY à l'école maternelle de LARAGNE-MONTEGLIN, compte tenu des raisons invoquées par Madame Tania JEANNOT, la maman ;
- Accepte de participer financièrement aux charges de fonctionnement de l'école maternelle de LARAGNE-MONTEGLIN (personnel de service, achats de fournitures et de petits matériels, réparation et entretien des locaux, chauffage et éclairage de l'école...) ;
- Invite Monsieur le Maire à faire part de cette décision à Monsieur le Maire de LARAGNE-MONTEGLIN ;

- Invite Monsieur le Maire à signer la convention qui sera établie par la ville de LARAGNE-MONTEGLIN.

18. Projet d'optimisation et d'extension des horaires de la bibliothèque - Demande de subvention à la D.R.A.C. au titre de la D.G.D. (Dotation Générale de Décentralisation)

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que :

- la bibliothèque, ouverte depuis 1994, occupe une place très importante dans l'environnement communal ;
- la bibliothèque est dirigée par un agent public permanent, qui effectue 28h00 hebdomadaires et de nombreuses heures supplémentaires ;
- la bibliothèque n'a cessé de développer ses services, ses animations et a vu sa fréquentation croître d'années en années ;
- la bibliothèque rayonne sur un périmètre important et de nombreuses communes environnantes en sont partenaires ;
- la bibliothécaire a élaboré un projet « **ouvrir plus, ouvrir mieux** », qui permettrait d'élargir les horaires d'ouverture de la bibliothèque, l'organisation de nouvelles animations et de rencontres hors les murs, de proposer de nouveaux services en fonction des périodes de l'année (soirées « jeux », installation d'une boîte de retour de livres), l'aménagement des espaces de la bibliothèque (création d'un coin « enfants », installation d'un espace « été », création d'un coin « café, thé » en accès libre, création d'un coin « presse ») ;
- Ce projet « ouvrir plus, ouvrir mieux » intègre l'augmentation de la quotité de temps de travail effectué par la bibliothécaire (qui passerait à 35h00 hebdomadaires), l'acquisition d'un nouvel ordinateur portable, la hausse des frais d'électricité et de chauffage pour le temps d'ouverture supplémentaire, la réalisation d'un dépliant sur les horaires et le programme d'animations culturelles ;
- Le coût annuel de ce projet a été évalué à 12 244,00 €, sauf pour la première année, où il s'élève à 17 632,70 €, compte tenu de l'acquisition d'un ordinateur portable et d'une boîte de retour de livres, la réalisation d'animations ponctuelles autour du city stade, ainsi que l'aménagement d'un coin « cabane pour les enfants » et d'un espace « été » (dépenses qui ne seront réalisées qu'une seule fois) ;
- Le coût de ce projet pour 5 ans a été évalué à 66 608,70 € T.T.C. ;
- Le concours financier de l'Etat (D.R.A.C.), au titre de la Dotation Générale de Décentralisation (D.G.D.) pourrait être obtenu à hauteur de 80 % (53 286,96 €) pour les cinq ans ; la commune participerait à hauteur de 20 % du coût total du projet sur cinq ans (13 321,74 €).

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée le plan de financement suivant :

<u>DEPENSES</u>		<u>RECETTES</u>	
<u>Dépenses de fonctionnement</u>		<u>Recettes de fonctionnement</u>	
Salaire bibliothécaire : 7h30 supplémentaires en plus x 5 ans	36 000,00 €	Subvention de la D.R.A.C. à hauteur de 80 % des dépenses de fonctionnement sur 5 ans	49 776,00 €
Espace « presse » dépenses x 5 ans	2 000,00 €		
Prêt de jeux par l'association « Ludambule » 400,00 €/an x 4 ans 300,00 € la 1 ^{ère} année	1 900,00 €		
Consommation « fluides et ménage » pour le temps d'ouverture supplémentaire : 500 €/ an sur 5 ans	2 500,00 €		
Animations culturelles (20 par an) sur 5 ans	17 000,00 €		
Animation ponctuelle autour du city stade (la 1 ^{ère} année)	1 300,00 €	Autofinancement communal (20 %)	12 444,00 €
Dépliant de présentation de la bibliothèque 144,00 €/an X 5 ans	720,00 €		
Entretien du coin « jeunesse » et de l'espace « été » 200,00 € x 4 ans	800,00 €		
<u>Total des dépenses de fonctionnement sur 5 ans</u>	62 220,00 €		

<u>Dépenses d'investissement</u>		<u>Recettes d'investissement</u>	
Aménagement d'un coin « jeunesse » + Espace « été » (réalisation la 1 ^{ère} année)	900,00 €	Subvention de la D.R.A.C. à hauteur de 65 % des dépenses d'investissement	2 852,66 €
Boîte de retour de livres (acquise la 1 ^{ère} année)	2 331,90 €	Autofinancement communal (35%)	1 536,04 €
Achat d'un ordinateur portable (1 ^{ère} année)	1 156,80 €		
<u>Total des dépenses d'investissement sur 5 ans</u>	4 388,70 €	<u>Total des recettes d'investissement sur 5 ans</u>	4 388,70 €
TOTAL DEPENSES T.T.C. pour 5 ans	66 608,70 €	TOTAL RECETTES T.T.C. Pour 5 ans	66 608,70 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Décide de valider ce projet « ouvrir plus, ouvrir mieux » afférent à la bibliothèque municipale ;
- Invite Monsieur le Maire à solliciter le concours financier de l'Etat (D.R.A.C.) au titre de la D.G.D., pour ce projet « ouvrir plus, ouvrir mieux ».

19. Avis sur le projet de S.R.A.D.D.E.T.

La loi NOTRe a instauré la réalisation par les Régions des Schémas Régionaux d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (S.R.A.D.D.E.T.).

Ces documents d'orientation sont chargés d'organiser la stratégie régionale à moyen et à long termes (2030 et 2050), en définissant des objectifs et des règles se rapportant à onze domaines obligatoires :

- L'équilibre des territoires
- L'implantation des différentes infrastructures d'intérêt général
- Le désenclavement des territoires ruraux
- L'habitat
- La gestion économe de l'espace
- L'intermodalité et le développement des transports
- La maîtrise et la valorisation de l'énergie
- La lutte contre le changement climatique
- La pollution de l'air
- La protection et la restauration de la biodiversité
- La prévention et la gestion des déchets

Le S.R.A.D.D.E.T. se compose des documents suivants :

- Un rapport de présentation comprenant :
 - Une synthèse de l'état des lieux
 - Les enjeux identifiés par domaine thématique
 - La stratégie régionale
 - Les 68 objectifs qualitatifs ou quantitatifs fixés sur le moyen et le long terme qui en découlent
 - Une carte de synthèse et illustrative des objectifs au 1 / 150 000^e
- Un fascicule des règles générales regroupant :
 - Les règles générales, qui ont une valeur prescriptive. Les règles peuvent varier entre les différentes grandes parties du territoire régional et peuvent être assorties de documents graphiques et de mesures d'accompagnement dépourvus de tout caractère contraignant.
 - Le fascicule comprend également les modalités et indicateurs de suivi et d'évaluation de l'application des règles et de leurs incidences.

- Des annexes qui sont :
 - Le rapport de l'évaluation environnementale du S.R.A.D.D.E.T.
 - Les annexes du Plan Régional de Prévention et de la Gestion des Déchets (P.R.P.G.D.)
 - Les éléments constitutifs du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (S.R.C.E.)
 - Le bilan du Schéma Régional Climat Air Energie (S.R.C.A.E.)
 - La Stratégie Commune d'Aménagement Numérique du Territoire (S.C.A.N.T.).

Le S.R.A.D.D.E.T. est un document prescriptif, dont les règles s'imposent aux documents d'urbanisme et de planification (S.C.O.T., P.L.U. et cartes communales, Chartes de P.N.R., P.C.A.E.T. et P.D.U.).

La Région Sud-Provence Alpes Côte d'Azur a arrêté le projet de S.R.A.D.D.E.T. le 18 octobre 2018. Ce projet de S.R.A.D.D.E.T. est soumis à l'avis des personnes publiques associées, dont les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale et les communes font partie.

L'état des lieux présenté dans le rapport conclut que la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur cumule des atouts majeurs et de grandes faiblesses. Ainsi, l'aura, la renommée de la Région, ses secteurs dynamiques, ses paysages, sa biodiversité sont contrebalancés par une baisse de l'attractivité régionale, un ralentissement démographique, les inégalités, une forte consommation foncière et de nombreux dysfonctionnements en matière de transports.

Cet état des lieux donne lieu à la définition de trois lignes directrices :

- renforcer et pérenniser l'attractivité du territoire régional,
- maîtriser la consommation de l'espace et renforcer les centralités et leur mise en réseau,
- conjuguer égalité et diversité des territoires solidaires et accueillants.

Le S.R.A.D.D.E.T. appréhende les enjeux et la prise en compte de l'égalité des territoires au sein de quatre espaces régionaux : l'espace alpin, l'espace azuréen, l'espace provençal et l'espace rhodanien.

L'espace alpin représente 40 % du territoire régional et seulement 11 % des territoires urbanisés ; 75 % des espaces « consommés » dans l'espace alpin concernent les Alpes-de-Haute-Provence (*notamment autour de Manosque et la basse vallée Durance*).

Concernant la maîtrise de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain, la règle LD2-OBJ47 définit les objectifs chiffrés, en divisant au moins par deux le rythme de la consommation des espaces agricoles, naturels et forestiers observés entre 2006 et 2014, période de référence du S.R.A.D.D.E.T., à l'horizon 2030. Pour l'espace alpin, ces surfaces sont estimées à 1 100 hectares pour les espaces agricoles, naturels et forestiers, dont 57 % pour les espaces agricoles ; soit 137.5 ha/an. Ces chiffres ont été évalués à partir de la base OCSOL (vue satellite).

Concernant le développement de l'urbanisation et la croissance démographique, le S.R.A.D.D.E.T. a défini une armature urbaine sur laquelle les documents d'urbanisme devront s'appuyer, afin d'organiser l'accueil de la croissance de la population dans les espaces les mieux équipés et les mieux desservis par les transports en commun et situés à proximité des emplois.

Trois niveaux de centralité ont été définis : les centralités métropolitaines, les centres régionaux et les centres locaux et de proximité.

Pour l'espace alpin, les communes de L'Argentière-la-Bessée, Saint-Bonnet-en-Champsaur, Saint-Jean-Saint-Nicolas, Guillestre, Embrun, Veynes, Tallard, Seyne, Laragne-Montéglin, Sisteron, Barcelonnette, Peipin, Château-Arnoux-Saint-Auban, Banon, Forcalquier, Oraison, Saint-André-les-Alpes, Annot, Castellane, Gréoux-les-Bains, Vinon-sur-Verdon, Riez, Sainte-Tulle, Aups, Puget-Théniers, sont définies en tant que centres locaux et de proximité.

Le projet de S.R.A.D.D.E.T. applique également la maîtrise de l'étalement urbain et la gestion économe de l'espace aux zones d'activités économiques. Il préconise la densification, la réhabilitation et la modernisation des zones existantes, aux dépens de l'ouverture de nouvelles zones, qui devront être réservées prioritairement à l'implantation d'activités productives incompatibles avec le tissu urbain.

Au vu des éléments présentés dans le rapport, des éléments du fascicule des règles et des annexes, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de délibérer dans le même sens que le conseil communautaire réuni en séance le 28 janvier 2019.

Après avoir entendu tout ceci, ainsi que l'avis favorable émis par le conseil communautaire et ses demandes et après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Emet** un avis favorable sur le projet de S.R.A.D.D.E.T., tout **en demandant** à la Région :
 - de **préciser** les modalités de gouvernance des instances territoriales de dialogue destinées, à l'échelle de l'espace alpin, à accompagner la déclinaison des objectifs et de modulation des règles (croissance démographique, consommation de l'espace, productions de logements à l'échelle des intercommunalités) ;
 - d'inclure les communes de Serres (1 300 habitants), Rosans (502 habitants) et la Motte du Caire (545 habitants) dans la liste des communes identifiées comme centres locaux de proximité (Règle LD2 - OBJ27 : Déclinaison de la stratégie urbaine régionale dans l'armature territoriale des documents d'urbanisme et formalisation des objectifs différenciés par niveaux de centralité) ;
 - de faire figurer l'aire Sisteronaise, au même titre que Gap et Digne les Bains, comme espace d'appui au développement économique, sur la carte « Polarités et espaces à conforter » de l'axe « stratégie d'aménagement économique régionale - (LD1 - Axe 1 - Objectif. 5 du rapport de présentation) ;
 - de reconsidérer, pour l'espace alpin, le mode de calcul de la consommation des espaces les espaces agricoles, naturels et forestiers (E.A.N.F.) observés sur la période de référence du S.R.A.D.D.E.T. (Base OCSOL, vue satellite), au regard de la consommation réelle observée sur la même période (Règle LD2-OBJ47 A) ;
 - de ne pas appliquer le principe de réduction par deux de la consommation des espaces naturels dans les territoires de faible densité de population.

20. Questions et informations diverses

- **Dossier « petites cités de caractère »** : la candidature à la labellisation « Petite Cité de Caractère » a été déposée, avec le concours de l'A.D.D.E.T. 05 et le C.A.U.E. 05. La commission d'homologation nous visitera le mercredi 24/04. Nous avons retenu la salle du VVF de Lagrand pour l'organisation de la journée. Une réunion d'organisation est prévue le 4 avril avec l'ADETT, le CAUE et SERRES
- **Prochain COPIL de l'étude de programmation urbaine et de valorisation du Patrimoine** : il se déroulera le jeudi 4 avril à 14h00, salle pluriactivités d'Eyguians.
- **Conseil syndical du SIVU « Les Pays du Buëch d'Hier et d'Aujourd'hui »** : Il aura lieu le jeudi 11 avril à 18h00 en mairie de LAGRAND ; il sera question du vote du budget primitif 2019, du vote des participations obligatoires des communes et surtout du devenir du SIVU. Plusieurs conseils municipaux de communes-membres ont déjà souhaité quitter ce SIVU. David FAURE-VINCENT est

employé à quart temps par le SIVU et à $\frac{3}{4}$ de temps par la Communauté des communes Buëch Dévoluy.

- **Soirée festive avec chansons, sketches et bal** : elle aura lieu le samedi 06/04 à la Maison Pour Tous ; elle est organisée par SPORTS et LOISIRS et les Comités des Fêtes de LAGRAND et SALEON.
- **Pot de départ à la retraite de Marie-Pierre MEFFRE** : organisé par la commune, il aura lieu le vendredi 12 avril à 18h00 à la Maison pour Tous, avec animation musicale et buffet dînatoire.
- **Passage à niveau SNCF** de SAINT GENIS : Jean-Pierre BOREL demande où en est ce dossier.
- **Elections européennes du 26 mai** : Il y aura une refonte de la liste électorale. Les cartes d'électeurs seront distribuées courant mai.
- **Bulletin municipal** : le Maire remercie Marianne, Daniel, Huguette et Brigitte, pour leur implication dans sa rédaction.
- **Repas des aînés** : Jacques ROUY tient à souligner qu'il a beaucoup apprécié cette manifestation et cette initiative.
- **Comité des Fêtes d'EYGUIANS** : Graziella CLARES demande où en est la constitution du nouveau bureau. Une réunion doit avoir lieu le 03/04 à 18h00.

La séance est levée à 23h30.